

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :
Aliénations

OBJET :
**Cession de parcelles
à la cave coopérative**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/49

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme REY Céline, M. AUBARD Olivier, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda, M. MAGGIO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Mme MEILLIERE Peggy, procuration à Mme LEBORGNE Céline.
Mme GROUARD Anne-Marie, procuration à M. BORSNAK Philippe.
Mme CABES Sarah, procuration à Mme POIRRIER Eve.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente aux membres du Conseil le projet de cession de parcelles à la cave coopérative de Cuxac d'Aude (SCA les Celliers du Soleil).

M. le Maire propose de céder des terrains communaux afin que la cave puisse y installer son matériel actuellement stocké en zone urbanisable en cœur de ville.

Les terrains communaux concernés sont situés :

- Au niveau de la zone artisanale (lieu-dit Clos de la Rode) : 5100 m² à prendre sur les parcelles cadastrées CK 33, CK 103, CK 116, CK 118 pour un montant estimé par les Domaines à 7 000 €.
- Au niveau du Mont-Carretou (lieu-dit chemin du Pech) : 5000 m² à prendre sur les parcelles cadastrées BV 36 et BV 37 pour un montant estimé par les Domaines à 5 000 €.

Cette cession est conditionnée à la cession préalable par la société EURL Gestion du Patrimoine de Géminian de la parcelle cadastrée BH 56 à un promoteur/constructeur afin d'urbaniser le cœur de ville.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1211-1,
Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les avis des domaines en date du 03/03/2023 et 15/11/2023,
Considérant l'intérêt de réaliser cette cession qui pourra permettre d'urbaniser et développer le cœur de ville,
Vu l'avis de la commission Cadre de vie – Démocratie participative – Transition écologique réunie le 15/05/2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de valider la cession à la SCA Les Celliers du Soleil les parcelles communales suivantes :

- 5100 m² à prendre sur les parcelles cadastrées CK 33, CK 103, CK 116, CK 118 pour un montant de 7 000 € (suivant plan ci-joint)
- 5000 m² à prendre sur les parcelles cadastrées BV 36 et BV 37 pour un montant de 5 000 € (suivant plan ci-joint)

Décide de conditionner cette vente à la cession préalable par la société EURL Gestion du Patrimoine de Gémilian de la parcelle cadastrée BH 56 à un promoteur immobilier en vue de son urbanisation.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document d'ordre administratif, ou financier relatif à ce dossier.

POUR : 23

CONTRE : 3 (M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, , M. MAGGIO Antoine)

ABSTENTIONS : 1 (Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda)

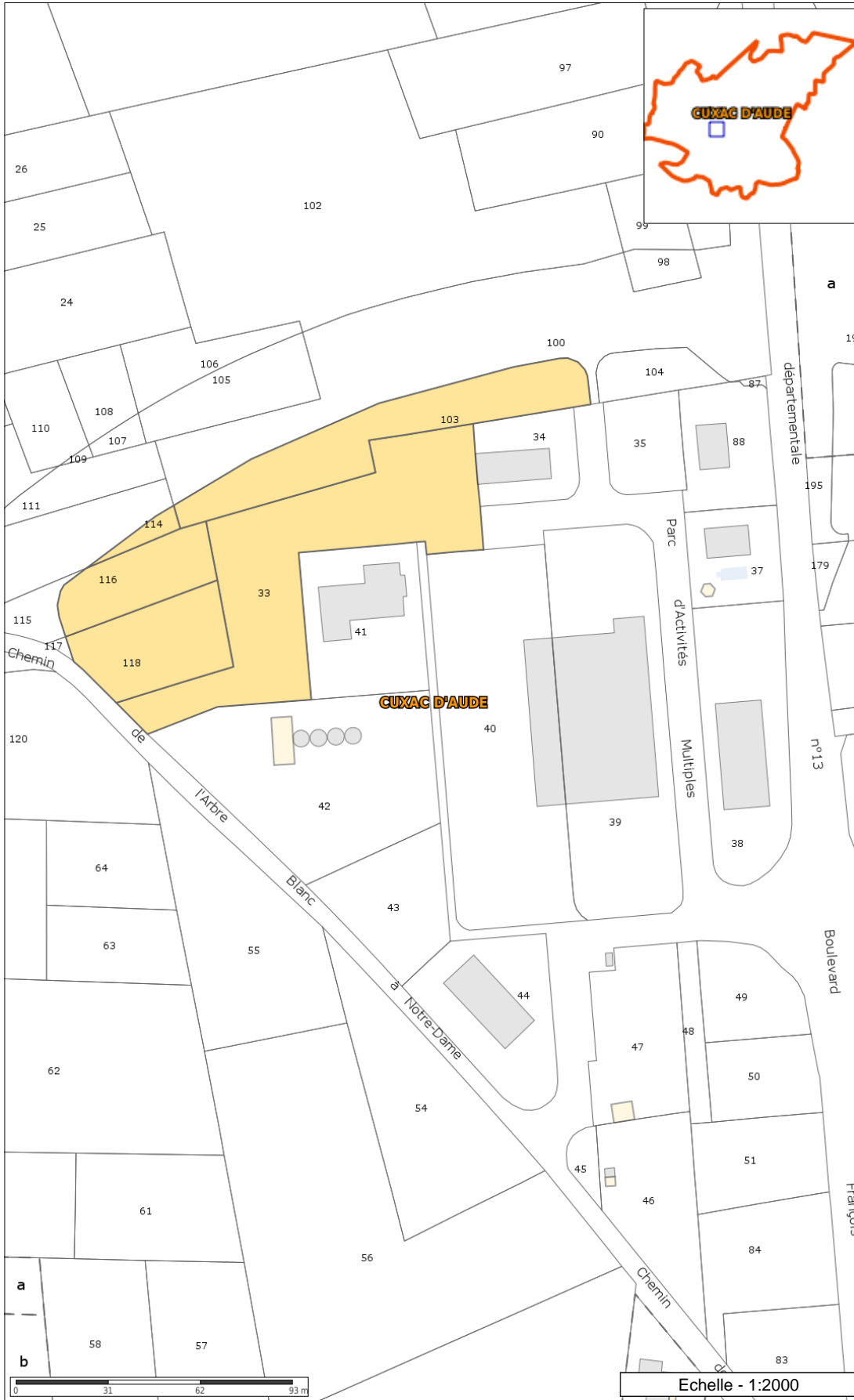
Le Secrétaire

Philippe BARDY



Le Maire,

Grégory DELFOUR



Légende

- Cours d'eau
- Cimetière
- Bâti léger
- Bâti dur
- Bâti dur religieux
- Voie ferroviaire
- Az** Txt voie publique
- Ruisseau, ravin
- Pièce d'eau (étang, piscine)
- Az** Numéro de parcelle
- Subdivision fiscale
- Parcelle
- Communes
- Informations
- Piscine

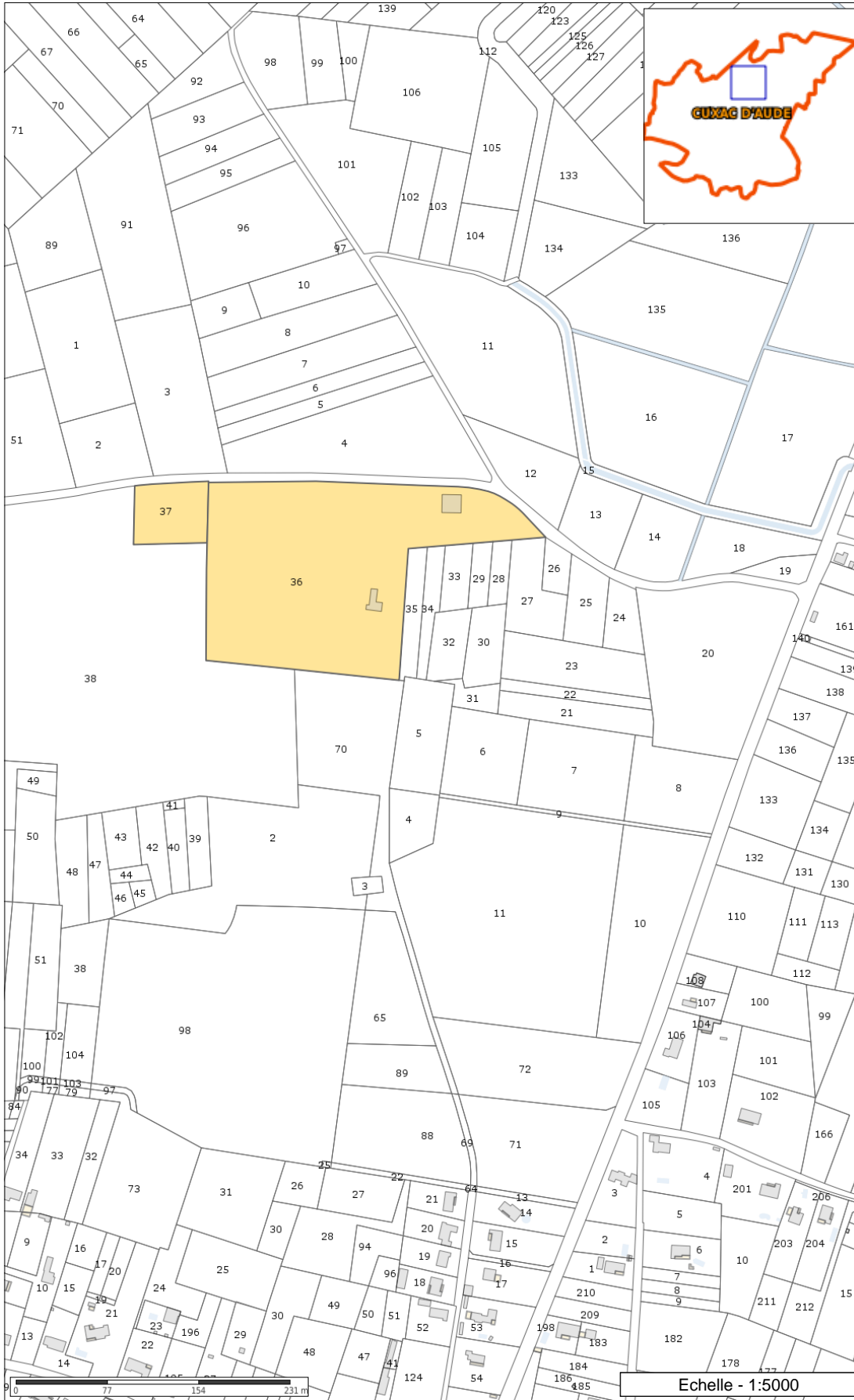
Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



En ce qui concerne les documents d'urbanisme (P.O.S - P.L.U), seuls les documents papiers approuvés, consultables en Mairie sont officiellement opposables

Echelle - 1:2000





Légende

- Cours d' eau
- Cimetière
- Bâti léger
- Bâti dur
- Bâti dur religieux
- Voie ferroviaire
- Ruisseau, ravin
- Pièce d' eau (étang, piscine)
- Az** Numéro de parcelle
- Parcelle
- Communes
- Informations

Echelle - 1:5000

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



En ce qui concerne les documents d'urbanisme (P.O.S - P.L.U), seuls les documents papiers approuvés, consultables en Mairie sont officiellement opposables



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 00' 23" E
Latitude : 43° 16' 08" N